



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE OBERROEDERN

Séance du 19 juillet 2023

PRESENTS : DORFFER Joël – ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie – MEYER Tharsice – RUBECK Valérie – STECHER Gaël – STRASSER Damien - STRASSER Daniel – WALTER Karine

EXCUSÉS : ERHOLD Laurence - PHILIPPS Serge

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit, avec un délai de réponse fixé au 15 juin 2023 en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- ✓ La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- ✓ Le produit de la location est destiné par délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2023 dans l'intérêt collectif local ;
- ✓ Si la majorité requise n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : **238**
- Surface totale des terrains concernés : **437ha76a61ca**
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : **177**
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : **374ha33a22ca**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSTATE que la majorité requise est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Le Maire : Claude PHILIPPS